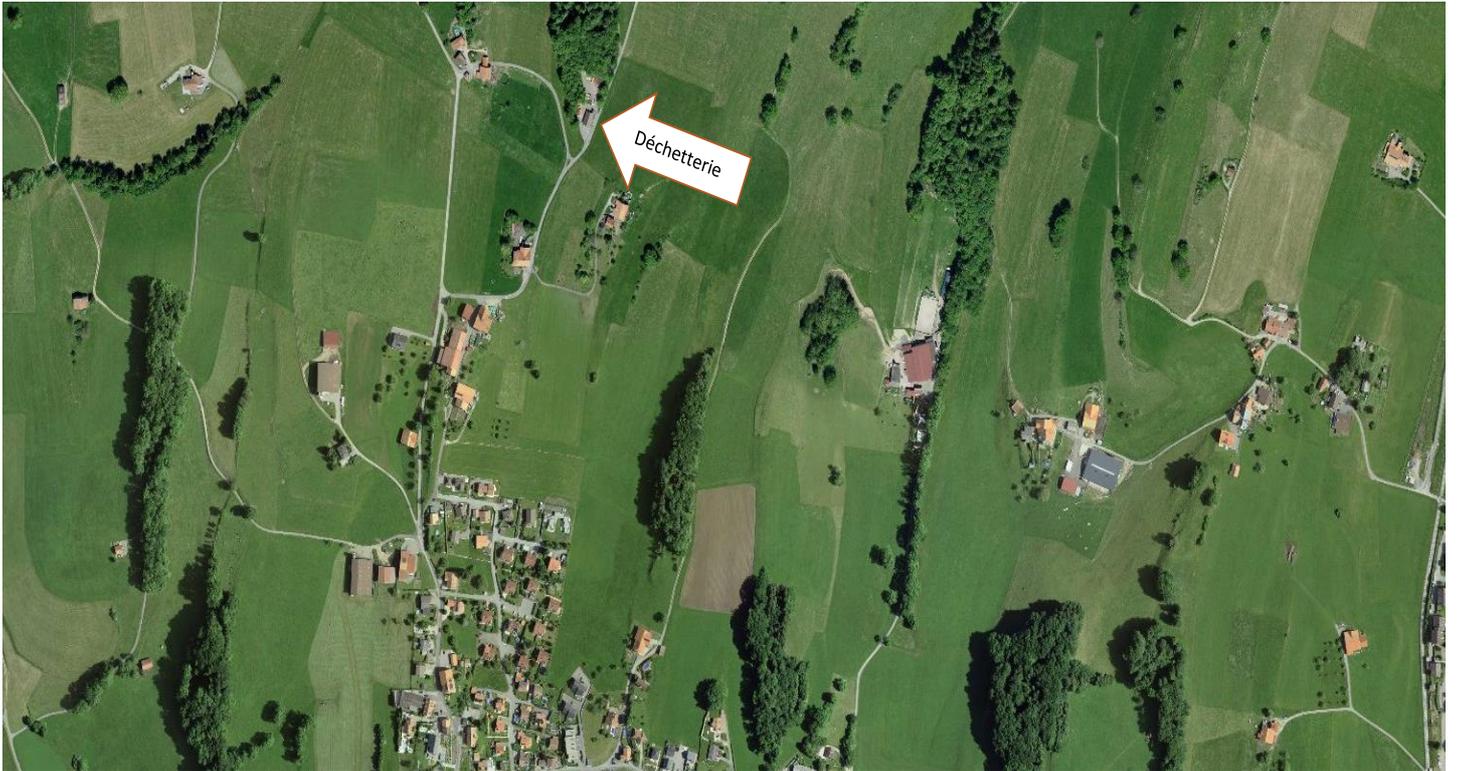




MEMODéchets 2020



Je suis votre guide
des déchets



Remaufens

s a i d e f

Infos générales

Employé communal à la déchetterie

Lors de chaque ouverture de la déchetterie, une personne engagée par la commune est présente pour :

- vous renseigner, vous guider et répondre à vos questions
- veiller au respect des consignes et à l'application du règlement de la déchetterie
- avertir les personnes qui ne s'y conforment pas
- en dernier lieu, signaler les contrevenants au Conseil communal.

Merci de respecter le travail qui leur est confié par le Conseil communal afin de veiller à une gestion rationnelle des coûts de l'élimination de nos déchets.

Les déchets, une affaire personnelle ou collective ?

Le tri est une question à gérer de manière individuelle en premier lieu, si nécessaire par un changement des habitudes, ménage par ménage.

Mais ce n'est que par l'effort partagé par toute la collectivité que chacun trouvera une récompense personnelle ou collective :

- le maintien et la sauvegarde de notre environnement
- un prix du sac à ordures ménagères abordable et des taxes annuelles raisonnables.

NOUS ATTENDONS QUE CHACUN ET CHACUNE FASSE UN EFFORT POUR GARDER CES COÛTS DANS UNE PROPORTION RAISONNABLE.

Nous vous remercions par avance.

Le Conseil communal

Contact et infos

Administration communale

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
021 948 80 84
administration@remaufens.ch
www.remaufens.ch

Emplacement de la déchetterie

Chemin du Charavet 1
(dans les hauts du village)

Conseiller communal responsable

Monsieur Patricio Herrera

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Avec l'app mobile MEMODéchets

la gestion des déchets
est encore plus simple!
pour plus d'infos consulter le site :
<https://memodechets.ch>



Jours fériés 2020

La déchetterie est fermée aux dates suivantes :

-	Nouvel An	mercredi 1 ^{er} janvier 2020
-	Noël	mercredi 26 décembre 2020
-	Nouvel An	samedi 2 janvier 2021

Objectifs

Mon réflexe tri à la source :

Quand je fais mes achats ...

- J'en profite pour ramener au(x) magasin(s), dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc ...
- Je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- Autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une taxe anticipée de recyclage (TAR) comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.)

La taxe de déchet annuelle que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Déchets indésirables dans les eaux usées

Les déchets indésirables causent des perturbations, voire arrêts d'exploitation, principalement dans les stations de pompage. Les déchets les plus rencontrés sont des bandes pour pansements, des bas en nylon, du béton, de la graisse, de l'huile de cuisine, des couches, des préservatifs, du PVC, des éclats de tuyaux, des Q-tips, du sable, des cailloux, du sable à chats, des serviettes hygiéniques, des slips, des pyjamas d'enfants, des torchons de nettoyages et autres éponges, etc...

Depuis l'introduction de la taxe aux sacs, une augmentation des déchets récoltés à l'entrée de la station d'épuration (STEP) a été constatée avec une très nette augmentation des résidus de repas. De par la présence de dégrilleurs, dessableurs ou déshuileurs à l'entrée de la STEP, ces déchets causent peu de dérangements, mais occasionnent des frais d'exploitation pour les extraire de l'eau usée, les compacter et les conduire à l'usine d'incinération ou en décharge bioactive.

Par contre, ces déchets provoquent de fréquentes perturbations des stations de pompage en obstruant les clapets de sécurité.

Avec l'augmentation importante des frais de l'énergie, il semble dès lors urgent de réduire le nombre de ces déchets indésirables des eaux usées. C'est pourquoi nous demandons à la population de se conformer au guide du ménage concernant l'évacuation des déchets ménagers.

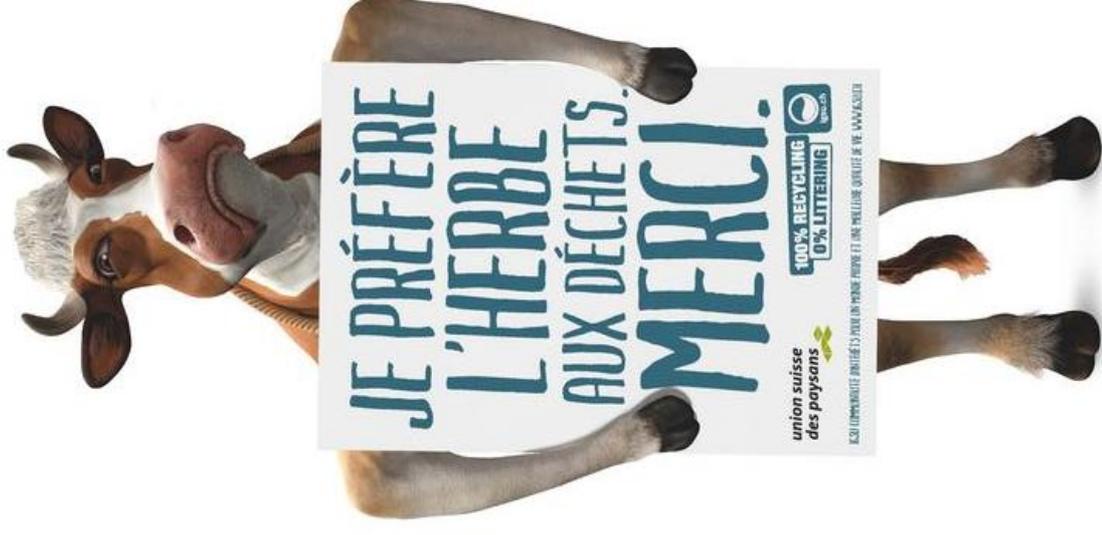


**J'aime mon village.
J'aime mon chien.
Je ramasse !**

Des sacs à crottes sont disponibles dans les poubelles et distributeurs verts. Merci de bien vouloir jeter les sacs remplis **UNIQUEMENT** dans les poubelles prévues à cet usage, et non pas au bord des chemins, dans les champs, dans les Moloks ou autres containers et poubelles du village.

MERCI !

Le Conseil communal



Ne jetez pas vos déchets ni vos restes alimentaires dans la nature, pensez à nos vaches et nos animaux !

Comment gérer vos déchets ?



Ordures ménagères

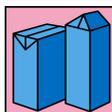
A emballer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (sacs rouges) et à déposer dans les Moloks et containers prévus à cet effet dans le village.

RAMASSAGE LE LUNDI.



Couche-culotte

A emballer dans des sacs en plastique transparents distincts, puis à déposer directement dans les Moloks ou dans les containers de collecte dans le village.



Berlingots / Briques à boissons

A éliminer dans les sacs à ordures ménagères officiels (sacs rouges) de la commune de Remaufens.



Litière de chat et autre animal

A éliminer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (sacs rouges).



Aluminium et boîtes de conserve

Laver puis mettre ces déchets propres dans la benne à aluminium. Ne pas mettre d'emballages aluminium contenant du plastique ou du papier. Décoller les étiquettes des boîtes de conserve.



Déchets de jardin

La déchetterie les accepte en quantité raisonnable, soit l'équivalent d'un petit véhicule. A déposer dans la benne à gazon à la déchetterie communale.



Déchets encombrants combustibles

A déposer dans la benne à déchets encombrants, ferraille enlevée, à la déchetterie communale.



Déchets compostables ménagers

Déposer dans la benne selon les instructions du préposé à la déchetterie communale.



Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans la benne à ferraille pour recyclage à la déchetterie communale.



Gazon

A déposer dans la benne à gazon à la déchetterie communale.



Huiles minérales et végétales

A vider dans la station collectrice à cet effet à la déchetterie communale. La graisse de coco, qui reste figée, obstrue la station collectrice, elle doit donc être évacuée dans le sac d'ordures ménagères.



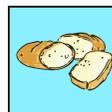
Déchets de chantier

Ne sont acceptés qu'en petites quantités, dans une benne spéciale à la déchetterie communale.



Tubes lumineux (néon) / LED

De préférence, à échanger chez le fournisseur, sinon à déposer sur un support spécial selon les instructions du préposé à la déchetterie communale. TAR



Pain sec

A la maison, conserver le pain dans des sacs en papier ou en tissu, afin qu'il sèche sans moisir. A cette condition il peut être déposé dans le contenant à cet effet à la déchetterie communale.



Papier et carton

A déposer dans la benne à papiers à la déchetterie communale. **LES CARTONS DOIVENT ÊTRE PLIES AU PREALABLE.**



Capsules Nespresso (aluminium)

Les capsules Nespresso originales sont à déposer dans le container prévu à cet effet à la déchetterie. **Toutes les autres capsules sont à éliminer avec les déchets ménagers (sacs rouges).**



PET

A déposer dans le container PET à la déchetterie communale. Diminuer préalablement le volume des flacons en les bouchonnant pressés. TAR



Piles et accumulateurs

Retourner de préférence aux points de vente, sinon les déposer dans les fûts prévus à cet effet à la déchetterie communale. TAR



Sagex

Enlever les bandes et étiquettes autocollantes, puis les déposer dans le container prévu à cet effet à la déchetterie communale.



Textiles et chaussures

Lavés et emballés dans un sac fermé, les textiles sont récoltés dans un container spécial à la déchetterie communale.



Verre

Enlever les bouchons et couvercles, puis les introduire dans la benne à verre à la déchetterie communale.



Pneus

A retourner au point de vente ou livrer à la Société fribourgeoise de recyclage SFR, à Châtillon, tél. 026/401.25.15.



Appareils électriques et électroniques

Idéalement à remettre à n'importe quel magasin vendant le même type d'appareils. TAR



Véhicules

Livrer obligatoirement à Kaufmann SA, collecteur cantonal des épaves de véhicules, Route du Fer 10 à Givisiez, tél. 026/460.75.80.



Peintures

A remettre au fournisseur. Les habitants de la Veveysse peuvent amener leurs restes de peinture au SIGE, Quai Maria-Belgia 18 à Vevey.



Dépouilles d'animaux

Les animaux domestiques morts sont à amener au centre collecteur à La Joux au Gros Essert 1, à l'emplacement de l'ancien dépôt militaire situé sur la route principale de Sâles en direction du Crêt. Tél. 026 655 04 45.



Médicaments

A rapporter exclusivement à votre pharmacie qui procédera à leur élimination.



Bois

A éliminer dans la benne destinée au dépôt du bois à la déchetterie. Les meubles ou grandes pièces doivent être démontés. Tout autre matériel doit être séparé du bois et trié. Aucun bois de démolition n'est accepté à la déchetterie.



Déchets spéciaux des ménages

Obligation de vous adresser au personnel de la déchetterie qui vous indiquera l'emplacement ou la manière de les éliminer.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A ramener exclusivement aux commerces spécialisés ou à éliminer dans les filières selon les informations figurant sur les emballages.

COMMUNE DE REMAUFENS



Horaire de la déchetterie

Mercredi de 14 h 00 à 19 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Cet horaire sera appliqué à l'année.

D'avril à octobre, une benne est à disposition devant la déchetterie pour le gazon uniquement.

**Pour tout renseignement complémentaire,
vous pouvez appeler l'Administration
communale au 021 948 80 84.**



Commune de Remaufens

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
administration@remaufens.ch
www.remaufens.ch



Seuls les sacs officiels rouges sont admis pour la collecte des déchets incinérables. Vous pouvez vous procurer les sacs aux points de ventes suivants :

Point de vente	Contenance	Unités par rouleau	Prix du rouleau
Pâtisserie Loïc et Armand	35 litres	10	25.--
	60 litres	10	40.--
Coop Châtel-St-Denis	35 litres	10	25.--
	60 litres	10	40.--
Migros Châtel-St-Denis	35 litres	10	25.--
	60 litres	10	40.--
Administration communale	35 litres	10	25.--
	60 litres	10	40.--
	110 litres	5	30.--

La taxe comprise dans le prix du sac sert à la couverture partielle des frais d'élimination des déchets urbains (collecte, transport, élimination).

Le Conseil communal